

# Airbag Takata : Le ministre des Outre-mer soutient la plainte d'UFC-Que choisir

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUADELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

19 mai 2025



Après une première plainte déposée en janvier dernier contre Citroën et la sphère Stellantis, et alors qu'un nouveau décès lié au déclenchement d'un airbag Takata défectueux est survenu fin mars en Guadeloupe à bord d'un véhicule Toyota Hilux, l'UFC-Que Choisir poursuit son action en justice. Carmo, le distributeur de la marque Toyota en Guadeloupe, a indiqué mardi dernier (13 mai) par la voix de Tristan de Reynal son directeur général, que plus de 2 742 véhicules étaient encore concernés par des airbags dangereux.

L'association annonce ce lundi 19 mai déposer une nouvelle plainte contre quatre autres constructeurs automobiles : BMW, Volkswagen

(Volkswagen, Audi, Seat, Skoda) Mercedes-Benz (Mercedes) et Toyota (Toyota, Lexus, Subaru).

Le ministre des Outre-mer Manuel Valls avait rencontré les victimes guadeloupéennes des airbags défectueux Takata dans le cadre de sa visite officielle en Guadeloupe le 16 mars dernier (photo ci-dessus). « La justice doit aller jusqu'au bout, nous le devons aux victimes et à leurs familles qui attendent la vérité. Je ne les lâcherai pas », a-t-il réagi ce lundi 19 mai sur le réseau social X.

L'association de défense des consommateurs a précisé à l'AFP que sa plainte pour « pratiques commerciales trompeuses, tromperie aggravée et mise en danger délibérée de la vie d'autrui » avait été enregistrée ce lundi (19 mai) par le tribunal de Versailles (Yvelines).

## | Onze décès Outre-mer

L'UFC-Que choisir estime que les rappels de véhicules organisés par ces quatre groupes pour remplacer les airbags défectueux ont été « imprécis, tardifs et insuffisants, sous la seule pression médiatique et réglementaire du scandale ».

« À l'exception de Volkswagen (qui attendra le 14 février 2025 pour s'y contraindre, mais sans campagne d'information publique...), aucune mesure de rappels sous stop-drive (avec immobilisation du véhicule) n'a été mise en place sur le territoire français, avant l'injonction du ministre chargé des Transports et l'arrêté ministériel du 9 avril 2025 » fustige l'association qui rappelle que des campagnes similaires ont été engagées dès 2014 au Canada par exemple (par BMW notamment).

Des constructeurs automobiles défendent leur gestion des rappels de

véhicules équipés d'airbags Takata défectueux en France. « *C'est absolument faux de dire qu'on n'a rien fait et qu'on a attendu la pression médiatique* », a déclaré à l'AFP Ludovic Leguem, directeur de la communication de BMW France. « *On a réalisé 29 actions de rappel chez BMW Group en France depuis 2013* », ce qui correspond à 935 000 voitures rappelées, a-t-il précisé.

Le scandale des airbags Takata secoue le secteur de l'automobile depuis 2014. À cause d'un gaz qui se dégrade avec le temps, l'humidité et la chaleur, ces airbags présentent un risque d'explosion incontrôlée avec projection de fragments métalliques pouvant provoquer des blessures graves voire mortelles pour les conducteurs et les passagers avant, même lors de chocs mineurs.

Volkswagen Group France a de son côté précisé dans une déclaration transmise à l'AFP que « s'agissant des airbags Takata, Volkswagen examine et met en tant que de besoin à jour ses campagnes de rappel en fonction de son programme d'analyse et en collaboration avec les autorités réglementaires compétentes ». Également sollicitées pour un commentaire, les branches françaises de Mercedes et Toyota n'ont pas répondu dans l'immédiat.

Malgré ce feuilletonage des quelques avis de rappels simples intervenus pour le territoire français, la liste des véhicules visés pour chacun de ces constructeurs s'avère en réalité beaucoup plus large aujourd'hui selon le site du ministère chargé des Transports (marques/modèles/années n'ayant jamais été concernés par aucun de ces avis).

« Pire, il semblerait que ces constructeurs ont, pour certains, continués à équiper leurs véhicules d'airbags Takata jusqu'en 2017, voire jusqu'en juin 2020 (pour certains modèles de Seat), alors même que des campagnes de rappel étaient déjà en cours chez plusieurs opérateurs » indique l'association de défense des consommateurs.

Jusqu'à l'annonce d'un nouveau décès la semaine dernière, le ministère des Transports avait recensé 29 accidents ayant provoqué onze décès Outre-mer et un dans l'Hexagone. Avec AFP